

**Commission Locale de l'Eau de la Midouze**

Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN
05.58.46.18.70

veronique.michel@institution-adour.fr



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION QUALITE DU 13 OCTOBRE 2009 A ST JUSTIN

Date invitation : 23 septembre 2009

Liste de présence : jointe en annexe

Diaporama : joint en annexe (corrigé suite aux débats)

INTRODUCTION

Le Président de la CLE, Mr Bernard SUBSOL, informe les présents que la réunion d'aujourd'hui a pour objectif de débattre autour des mesures « phares » de l'enjeu qualitatif, afin de pouvoir proposer prochainement une stratégie et un scénario pour le SAGE qui répondent - dans la mesure du possible - aux attentes du plus grand nombre.

Le tableau qui a été envoyé avec l'invitation à la réunion regroupe les mesures potentielles du SAGE dont l'ambition va plus loin que le SDAGE ; ajoutées aux mesures du scénario dit « minimum », elles forment donc le scénario dit « maximum ».

Le choix de la stratégie du SAGE consiste à sélectionner les mesures qui seront inscrites au SAGE et à en préciser le niveau d'application (volontariat, contractualisation, inscription au règlement du SAGE).

DEBATS

→ Diapo 1 : Actualité – Bon Etat envisagé sur la Midouze

Mr JEUFFRAULT demande si les études à engager par Tembec Tartas pour confirmer la possibilité technique d'atteinte du bon état seront inscrites au PDM pour 2015 afin de préparer le bon état pour 2021. Mr JONCOUR et Mlle MICHEL ne pensent pas que cela sera inscrit dans le PDM.

Mme SERRE s'inquiète de la proposition faite par le bureau d'étude d'étendre 20% de l'effluent en étiage ; elle souhaiterait connaître la composition des boues et notamment avoir des éléments sur la présence d'aluminium, utilisé comme flocculant et dont la neurotoxicité élevée pourrait jouer un rôle dans la maladie d'Alzheimer. Or ce composé n'est plus recherché dans l'eau potable.

Mr JEUFFRAULT indique que la réglementation loi sur l'eau et DCE prévoit de rechercher les substances toxiques dans les eaux.

Réponse de Mr NEROU post-réunion, représentant de la société Tembec à la CLE :

Avant la mise en place de la chaudière biomasse, les boues étaient composées à plus de 95% de biomasse liée à la destruction de la DBO + quelques fibres digérées et un peu de carbone provenant des résidus brûlés. Suite à la mise en place de la chaudière biomasse, les boues contiennent plus de 99% de biomasse et un peu de fibres digérées. Concernant l'aluminium, Tembec n'a pas de traitement primaire et n'utilise donc aucun floculant.

→ Diapo 2 : Amélioration des rejets directs

Traitement de l'azote et du phosphore sur certaines STEP

Mr BARAT – SATESE 32 – indique que la STEP d'Aignan est un lagunage naturel de 1200 Equivalents-Habitants (EH) conforme à la directive ERU, et dont le débit sortant est surestimé en raison de l'évaporation qui se fait sur la lagune. Celle de Cazaubon est surdimensionnée à 7000 EH en raison de son pic d'activité thermal saisonnier, alors que la charge « normale » tourne autour de 1600 EH. Une lagune est prévue en sortie.

Il semble donc difficile d'imposer un traitement de l'azote et du phosphore à ces STEP car cela reviendrait à construire une nouvelle STEP.

Suite à la réunion, Mme ZANETTIN – Police de l'eau 32 – a été interrogée sur ces questions. La réponse a été jointe en fin de compte-rendu.

Mr GUILHAMOULAT indique que si il ne faut pas imposer le traitement de l'azote et du phosphore à une STEP qui devrait pour cela être reconstruite, il n'y a pas de raison que cela ne s'applique pas aux STEP de Mont-de-Marsan. Il informe par ailleurs la commission qu'un diagnostic du réseau et du fonctionnement des STEP prenant en compte l'azote et le phosphore est en cours, et a été calé sur les débits cibles fixés dans le cadre du SAGE dans le Bilan Besoins Ressources.

Mr JEUFFRAULT rappelle que suite à un arrêté de juin 2007, les rejets doivent être conformes aux objectifs de qualité des eaux.

Mr CLAVE indique que la nappe Aquitaniennne – qui alimente l'agglomération du Marsan en eau potable - est en contact avec les eaux superficielles sur plusieurs kilomètres à différents points sur la Douze. La nappe pourrait ainsi être polluée par infiltration.

Traiter ou recycler les eaux pluviales de Mont-de-Marsan

Mr GUILHAMOULAT rappelle que les travaux sur les réseaux sont conséquents et coûteux ; il faudrait prendre en compte uniquement une pluie mensuelle par exemple.

Il indique également que sur toutes les extensions en urbanisme sur sols sableux, les eaux de toiture sont infiltrées à la parcelle.

Il rappelle par ailleurs que les eaux pluviales peuvent être utilisées pour certains usages domestiques (chasses d'eau, lave-linge, etc.) sous réserve que l'installation ait été contrôlée par les services des eaux.

→ Diapo 3 : Diminution des rejets diffus

Périmètres de protection des captages

Mr LAURIN indique que le problème des périmètres de protection des captages d'eau potable, c'est qu'ils ont souvent été tracés au compas et non après étude hydrogéologique.

Mr GAYEMETOU informe que la partie Gersoise compte 11 captages AEP en eau souterraine et que 5 ne sont pas protégés ; un des ces 5 captages devrait être abandonnée. Les périmètres de protection découlent de la loi sur l'eau de 1964 et étaient faits pour protéger le captage des pollutions ponctuelles directes.

Mr JEUFFRAULT confirme que ces périmètres n'ont pas réussi à protéger les captages des pollutions diffuses. La loi sur l'eau de 2006 a renforcé la réglementation car il y a un décalage réel entre les périmètres actuels et une protection efficace des captages.

Mr SUBSOL propose de mener une action test sur un ou deux captages importants du bassin comme celui des Arbouts, à l'image de celui d'Estang dans le Gers qui avait été retenu comme captage prioritaire car stratégique au regard des activités notamment. Il demande à Mr DUCOS de faire le point sur les ressources stratégiques du bassin identifiées dans le schéma départemental d'eau potable.

Mr REQUIER indique que sacrifier l'agriculture sur une zone comme celle des Arbouts en passant sur des systèmes extensifs toucherait 80 exploitations.

Les services de Police de l'Eau rappellent qu'il est possible de mettre en place des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), avec un programme d'action associé de 3 ou 4 ans ; il y a ainsi une ZSCE à Monguilhem sur les problèmes érosifs.

Une ZSCE pourrait être mise en place sur l'aire d'alimentation du captage des Arbouts et caler sa méthodologie sur celle du captage d'Estang, afin de mener par la suite la démarche d'analyse conjointement et en concertation. Ce type d'actions devrait être porté par le syndicat des Arbouts ; il faut donc voir avec le syndicat et le Conseil Général des Landes si une telle étude peut être lancée.

Mener une telle démarche conjointement avec celle du captage d'Estang permettrait de mutualiser les moyens, la méthode, d'échanger sur les problèmes rencontrés, et surtout de garantir la cohérence des programmes d'action.

Mr DUCOS indique qu'aux Arbouts – suite aux actions menées – on peut noter une inflexion de la courbe des nitrates. Les résultats sont moins bons pour les produits phytosanitaires, probablement en raison de l'inertie de ces produits.

Mme SERRE rappelle qu'il n'y aura pas de retour en arrière possible une fois que les nappes seront polluées ; il faut absolument faire de la prévention.

Favoriser l'agriculture biologique et le développement des circuits courts

Mr REQUIER souligne que l'agriculture biologique a déjà stérilisé des terres, les apports organiques se minéralisant forcément un jour ; cette méthode de culture n'est pas la panacée.

Mr CLAVE rappelle qu'il y a une différence entre agriculture biologique et agriculture durable ; en effet, si l'agriculture biologique peut entacher la fertilité du sol, l'agriculture durable (aussi appelée agriculture paysanne) utilise le ratio C/N¹ du sol.

Règles d'aménagement de l'espace et de couvert hivernal

Mr GRIHON rappelle que les aides de la PAC sont conditionnées à la mise en œuvre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) comme l'interdiction de laisser les sols nus en hiver ou la nécessité d'enherber le bord des cours d'eau.

Mr JEUFFRAULT précise que le problème réside dans la définition donnée d'un cours d'eau. Pour le Gers, entrent dans cette catégorie les cours d'eau apparaissant sur les cartes en trait bleu plein ou en trait bleu pointillé mais nommés. Cela ne représente que 70% des cours d'eau de l'ensemble du département. Il précise également que certaines conditions agronomiques ne sont pas propices à la couverture hivernale des sols, et bénéficient de mesures dérogatoires. Dans ce cas, dans le Gers, tous les cours d'eau au sens Police de l'Eau (grille régionale de critères) – soit la quasi-totalité des cours d'eau – doivent bénéficier d'une bande enherbée.

Il faut mutualiser et harmoniser les mesures sur l'ensemble du territoire.

¹ Ratio C/N = ratio carbone sur azote

→ **Diapo 4 : Autres mesures**

Recenser TOUS les forages

Mr JEUFFRAULT indique que les Mairies sont censées cumuler ces informations pour les restituer.

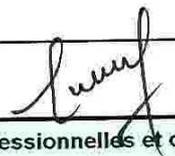
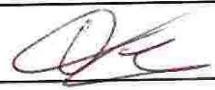
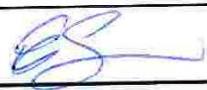
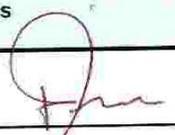
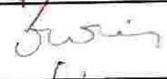
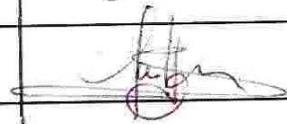
Mr GUILHAMOULAT précise que les abonnés ont jusqu'à fin 2009 pour déclarer leur forage en mairie ; sur les 20000 abonnés de la régie des eaux de Mont-de-Marsan, seules 3 déclarations ont été enregistrées. Cela s'explique sûrement par la crainte de la vérification de la conformité des ouvrages qui suit.

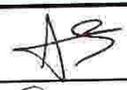
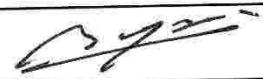
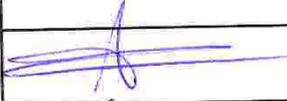
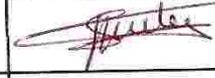
Ces forages sont pourtant un enjeu fort pour les services d'eau et d'assainissement car l'eau rejetée dans le réseau d'assainissement n'est payée ni pour la part AEP ni pour la part assainissement. Il demande par ailleurs si le SAGE pourrait interdire aux particuliers les forages profonds dans les nappes utilisées pour l'AEP.

Mr JEUFFRAULT indique que le formulaire de déclaration pour les forages domestiques est disponible sur le site suivant : <http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/>.

Il conseille également le site suivant : <http://www.eaudanslaville.fr/>, destiné aux collectivités et gestionnaires de l'eau et de l'assainissement.

Mr SUBSOL remercie les participants et lève la séance.

SAGE MIDOUZE : Commission "qualité"		Réunion du 13 octobre 2009
Structure	NOM	Signature
Collège 1 : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissement publics locaux		
Association des Maires des Landes	Mr Jacques JUNQUAS (Campet et Lamolère)	
Association des Maires des Landes	Mr Guy ROLLIN (Meihan)	
CC Gabardan	Mr Antoine LEQUERTIER (Mauvezin d'Armagnac)	
CC du Pays de Villeneuve de Marsan	Mr Jean Marc Darteyron (St Cricq Villeneuve)	
CC Bas Armagnac / Bas Adour	Mr Jean DUCAVE	Excusé
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du BV du Ludon et du Gaube	Mr Jean-Michel DARRABA	
Institution Adour	Mr Bernard SUBSOL	
Collège 2 : Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Chambre d'Agriculture des Landes	Mr Jean-Luc CAPES	
Chambre d'Agriculture du Gers	Mr Marc DIDIER	
CCI des Landes	Mr Jean-Marie NEROU (Tembec Tartas SAS)	
	Mr Jean-Claude BEZIAT (Aqualandes SAS)	
Association SEPANSO	Mr René CLAVE	
Association UMINATE	Mme Chantal PAVARD-GIBBS	
Associations de consommateurs	Mme Eliane SERRE-SALHORGNE (Que Choisir)	
Collège 3 : Représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	François JONOUR	
Police de l'Eau des Landes	Olivier LAURIN	
Police de l'Eau du Gers	Eric JEUFRANT	
Préfecture des Landes		

DRIRE - service des Landes		
DREAL Midi-Pyrénées		
DIREN Aquitaine		
Autres membres		
GDSA Aquitaine	Mme Anne BORDESSOULLES	
Chambre d'agriculture des Landes - Services	Mr Bernard GRIHON	
	Mr Julien RABE	
Chambre d'agriculture du Gers - Services	Mr Thierry BAQUE	
CRPF	Mme Amélie CASTRO	
Services techniques Conseil Général des Landes	Mlle Aurélie DARTHOS Mr Christophe DARTHOUCQ	Excusés - Représentés
Services techniques Conseil Général du Gers	Mr Eric CADORE <i>excusé</i>	représentés Michaël GAYE MATHOU (Ac) Florent BARAT (Asst)
Régie des eaux de MDM	Mr Francis GUILHAMOULAT	
Association des irrigants du Midour et de la Douze Gersois	Mr Luc REQUIER	
Midouze Nature	Mlle Marine HEDIARD	
Chambre Agriculture 40	Aurélien LEQUETTE	
Conseil Général des Landes - Services	Christine DUROS	
Conseil Général des Landes - Services SAGE	David BRINCES	
ADASEA du Gers	HURTÉS Sophie	
Chambre d'Agriculture du Gers	F.	

Eléments complémentaires de la Police de l'Eau du Gers

Patricia BACQUEY-ZANETTIN

Chargée des dossiers Assainissement
D.D.E.A. du GERS - Service Eau et Risques - Unité Police de l'Eau
19, place de l'Ancien Foirail - BP 342 - 32007 AUCH
tel: 05.62.61.53.61
fax: 05.62.61.53.82
Courriel : patricia.zanettin@equipement-agriculture.gouv.fr

Suite à la réunion du SAGE au cours de laquelle le problème des STEP a été abordé, vous trouverez ci-joint les résultats des bilans d'autosurveillance et des contrôles inopinés réalisés sur les STEP d'Aignan et Cazaubon depuis notre dernière transmission de données. Il n'y a pas d'évolution majeure constatée en termes de performances :

- *Pour Aignan, on note une diminution des flux sortants grâce au bilan du mois de septembre au cours duquel le débit mesuré en sortie était relativement faible. Toutefois, le débit mesuré également en sortie au mois de juillet était quant à lui plutôt élevé, et il est difficile d'avoir une moyenne représentative sur deux données seulement.*

En revanche, le bilan du mois de septembre (au cours duquel la mesure du débit a été effectuée en entrée et en sortie) met en évidence que sur les lagunes il existe une grande différence de débit entre l'entrée et la sortie grâce à l'évaporation de l'eau.

Il existe sur Aignan un projet de réalisation de nouvelle station d'épuration car la charge entrant sur la station dépasse fréquemment la capacité nominale. Toutefois, ce projet est en stand-by, notamment parce que la station d'épuration est conforme en performances au titre de la directive ERU et qu'à ce titre elle n'est pas prioritaire au titre des financements de l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, le projet de réhabilitation prévoyait la mise en place d'une filière de type filtres plantés de roseaux ... qui ne traite donc pas l'azote et le phosphore. Reste à savoir s'il convient d'imposer la mise en place de filières de type boues activées aux petites communes rurales qui ne disposent pas des compétences techniques pour assurer un suivi correct de ces filières, ce qui risque d'avoir des conséquences finalement plus défavorables pour l'environnement.

- *Pour Cazaubon, on constate plutôt une augmentation des flux sortants. Toutefois, ces données sont surestimées car la mesure du débit se fait en entrée de station, on ne tient donc pas compte des pertes dues à l'évaporation (mises en évidence sur la STEP d'Aignan). La commune s'est engagée à réaliser un curage de la lagune avant juin 2010 afin d'améliorer ses performances et à s'équiper rapidement d'un système de mesure de débits en sortie de station d'épuration.*

En ce qui concerne les possibilités techniques d'amélioration des performances sur l'azote et le phosphore, considérant qu'il s'agit dans les deux cas de lagunes, cela est difficilement réalisable, il faudrait revoir entièrement les systèmes de traitement. Par ailleurs, il serait souhaitable de connaître la position de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne quant aux possibilités de financements de nouvelles filières, sachant qu'à ce jour ces deux stations d'épuration sont conformes en équipement au titre de la directive ERU et ne constituent donc pas des priorités au regard des critères de financement de l'Agence.

COMMISSION QUALITE

Mardi 13 octobre 2009 – St Justin

Réunion de la commission QUALITE – 13 oct. 2009

Elaboration des scénarios

Rappel

- Scénario tendanciel** = projection à court et moyen terme « sans politique volontariste » de l'eau
- Scénario alternatif n°1** = calé sur le projet de SDAGE et de PDM 2010-2015 = **scénario « minimum »**
- Scénario alternatif n°2** = scénario « maximum »
- SAGE = choix d'un scénario mixte, efficace, et économiquement viable → débats autour des mesures potentielles**

Réunion de la commission QUALITE – 13 oct. 2009

Actualité : BE envisagé sur la Midouze

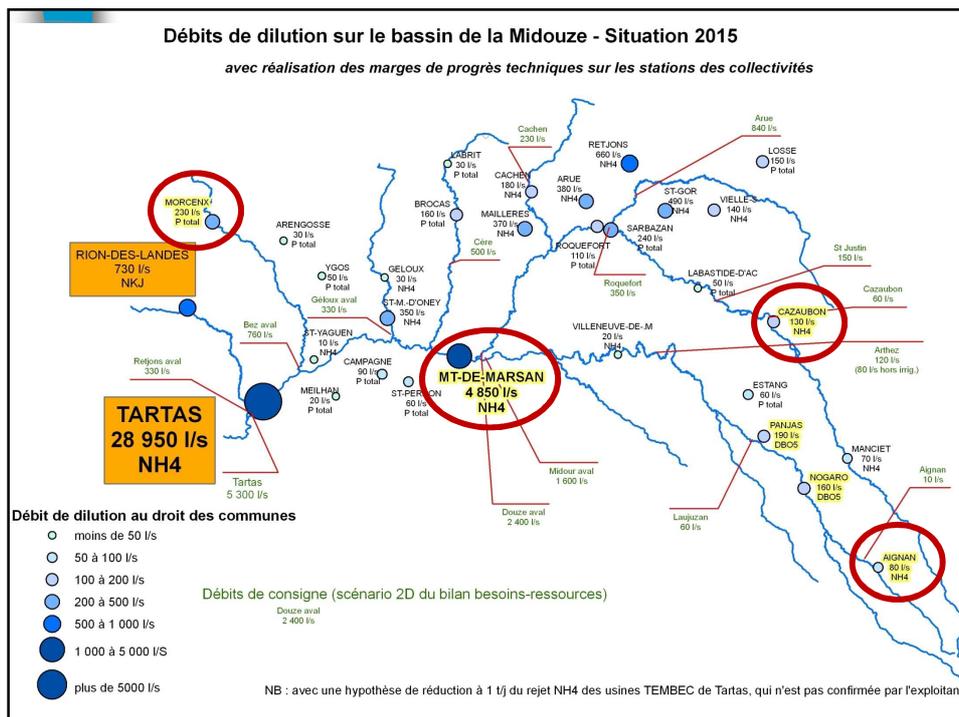
- **Etude des coûts d'atteinte du BE à l'aval de Tembec :**
disproportionnés par rapport à la capacité financière de
l'entreprise et aux bénéfices environnementaux du BE ???
(Etude AEAG – SCE)
- **Options envisagées :**
 - transfert du rejet de Tembec du Retjons
vers la Midouze
→ BE sur le Retjons, dérogation 2021
 - amélioration du rejet (prg environnemental interne,
bassin d'anoxie + épandage de 20% de l'effluent sur
les 4 mois d'étiage
→ BE sur la Midouze, dérogation 2021

Réunion de la commission QUALITE – 13 oct. 2009

Mesures potentielles Amélioration des rejets directs

- Imposer un traitement de l'azote et du phosphore sur les STEP
où ce sont les paramètres limitants (Qdilution > débit objectif d'étiage)
→ Aignan, Cazaubon, Mont-de-Marsan, Morcenx
- Fixer des taux objectifs de collecte et de traitement conformes à
ceux pris en compte dans l'étude des débits de dilution :
 - Tx collecte > 95 %
 - Tx traitement : selon filière
- Traiter les eaux pluviales de Mont-de-Marsan notamment

Réunion de la commission QUALITE – 13 oct. 2009



SAGE de la
Midouze

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Mesures potentielles Diminution des rejets diffus

- Concentrer les efforts sur les phytosanitaires et les nitrates (limitations) sur les zones à enjeu « eau potable » et mener une étude pour vérifier que les périmètres de protection des captages aient été définis suivant les aires d'alimentation après étude hydrogéologique → « action test » ?
- Favoriser l'agriculture bio et le développement des circuits courts
- Mettre en place des règles d'aménagement de l'espace et de couvert hivernal pour limiter l'érosion des sols et le transfert des polluants (couverts hivernaux, bocage, haies, bandes enherbées, ripisylve, prairies non drainées, etc.)

Réunion de la commission QUALITE – 13 oct. 2009

6

Autres mesures potentielles

Autres mesures : connaissance, information / sensibilisation

- Recenser habitations non raccordées et sans ANC,
- Etudier qualité eau potable (médicaments, pesticides, métaux...),
- Recenser TOUS les forages (déclarés, autorisés, particuliers...),
- Etudier l'impact des lâchers des barrages du BV sur qualité
- Informer / Former agents des collectivités, agriculteurs et particuliers aux solutions alternatives...